

COMITÉ *TECHNIQUE* GéoBretagne

Réunion du 24 mars 2011 - Région Bretagne - RENNES

Ordre du jour

- Point sur adhésions
- Proposition de nouvelle charte
- Point sur les données et métadonnées
- Point sur les pôles métier
- Travaux en cours et perspectives

Présents	Excusés	NOM Prénom	Organisme
1	1	BARGAIN Julien	ADEUPA
1		BELLOUIS Michel	IFREMER
		BESAND Valérie	DREAL Bretagne
	1	BOCHER Gwendal	Pays de Guingamp
1		BODET Frédéric	CC Coglais Communauté
	1	BOLLORE-PELLE Michel	CCI Quimper Cornouaille
1		DERRIEN Gregory	Syndicat Mixte de la Ria d'Etel
1		DESCHERE Jean-Philippe	DDTM56
1		DISLAIRE Danielle	CG56
1		DUBOIS Philippe	SDEM56
1		DUCEUX Sylvaine	Cap l'Orient agglomération
	1	DUROUX Christian	DGFIP
1		ECAULT Loïc	Région Bretagne
	1	FABRE Jacques	DDFiP29
1		FELEUR Alain	DDTM29
1		FROC Sébastien	PTGC Rennes
1		GAD Laurent	4C
1		GAUTIER Manuel	e-mégalis
1		GUILLER Dorothée	Vannes agglo
1		JACQ Tanguy	Communauté de communes du Pays d'Aubigné
1		JEGO Ronan	Conseil général 29
1		JULES Patrick	DREAL Bretagne
1		LE CANN Florence	SDIS 22
1		LE GAL Anne	SDIS 35
1		LE JEUNE Maël	Vitré Communauté
1		LE PRIOL Estelle	Montfort Communauté
1		LEFEUVRE Erwan	Lannion-Trégor Agglomération
1		LEGRAND Sebastien	Quimper Cornouaille Développement
1		LELU Julia	CC Au pays de la roche aux fées
1		LEVEQUE Céline	CC du Val d'Ille
1		LHERMITTE Nathalie	Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré
	1	LOUSSOUARN Bertrand	Réseau de Transport d'Electricité
1		LUCAS Ronan	GIP Bretagne environnement
	1	MARCHAND Olivier	CG22
1		MASSIOT Dominique	SDIS 29
1		MEVEL-VIANNAY Stéphane	CG35
1		NAJA Elisabeth	Pays de Brest/Brest Métropole Océane
	1	NIGER Jean-François	Communauté de communes de Haute Cor-
	1	ODION Mélanie	Agence des aires marines protégées
1		PAUGAM Julien	Région Bretagne
1		PERRIN Jean-Bernard	EPF
1		PEYRE Alexandre	Lannion-Trégor Agglomération
1		PFUFF Emmanuelle	Bretagne Vivante
1		PHUNG Fabrice	DREAL Bretagne
1		POTDEVIN Dominique	DRAAF Bretagne
1		POUSSIN Jean-Christophe	EPF
1		PRIOU Samuel	CC Côte d'Emeraude
	1	RAVENET Eric	Département des Côtes d'Armor
1		REMOND Nicolas	DDTM22
	1	RENARD Hubert	SDIS56
1		RENAT Pascal	DREAL Bretagne
1		RICHARD Vianney	Syndicat mixte du Pays d'Auray
1		SPEGAGNE LOIC	DGFIP MORBIHAN
	1	VIGOUROUX François	Pays de Brest/Brest Métropole Océane
1		VINSONNEAU Lydie	Région Bretagne
	1	VOURC'H Grégoire	Pays de Brest/Brest Métropole Océane
43	13		

En gris : membres n'ayant pas encore fait leur demande d'adhésion auprès du secrétariat GéoBretagne

Préalable :

La présentation faite à l'occasion de ce comité technique est [disponible sur le site GéoBretagne](#).

Point sur les adhérents

Un point est fait sur les demandes d'adhésions. **Depuis le dernier comité technique du 28/09/2011**, les nouvelles demandes sont :

- Pays de Guingamp

- Vannes agglo, Lannion Trégor agglomération,
- Communauté de communes d'Aubigné, de la Côte d'Emeraude et du Val d'Ille,
- Cemagref, AgroCampus ouest,
- Ifremer, EPF.

Nouvelle charte

La nouvelle charte proposée pour avis au comité technique est issue des travaux conduits en 2010 dans le cadre de l'audit qualité sur la démarche GéoBretagne, par la société IETI Consultants.

Contexte : audit qualité en 2010

L'audit qui s'est déroulé de janvier à juin 2010 porte sur 3 axes : technique, juridique et organisationnel. Il a fait l'objet d'un rapport en octobre 2010.

Sur l'axe technique, la V2 de la plateforme avait déjà anticipé sur les recommandations. Sur les deux autres axes (juridique et gouvernance), c'est la nouvelle version de charte qui va permettre d'y répondre.

⌘ Recommandations de l'audit sur la gouvernance :

- Clarifier la gouvernance : comité de pilotage à remplacer par une assemblée générale et un comité directeur constitué des principaux financeurs
- Débat sur le maintien du comité technique
- Préciser le cœur de métier de GéoBretagne pour gérer les priorités : prioriser les pôles métier, rédiger des feuilles de route et arbitrer en fonction des moyens d'animation. Les commanditaires doivent en assurer l'animation
- Articuler toutes les fois possible GéoBretagne avec les initiatives départementales et thématiques

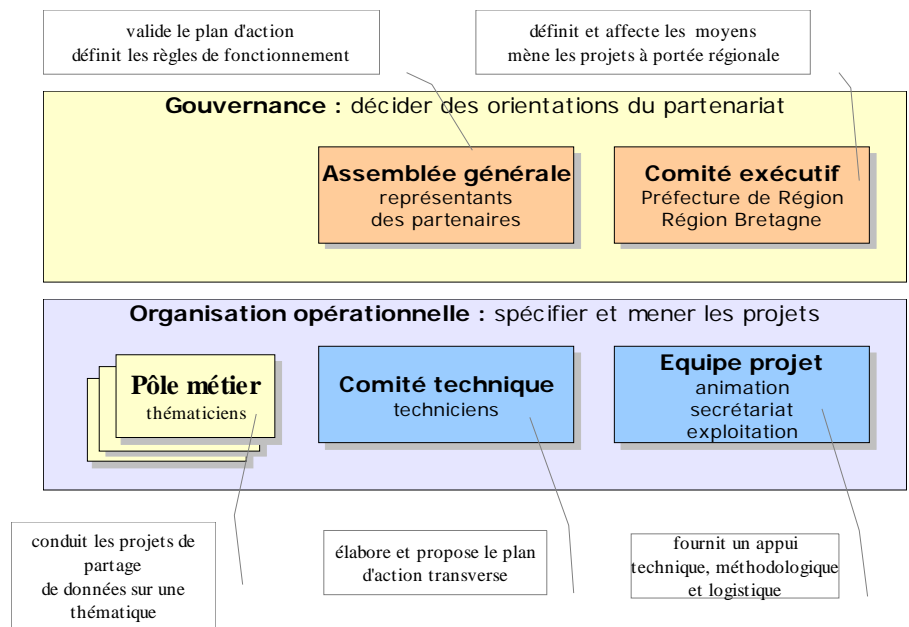
⌘ Recommandations de l'audit sur l'aspect juridique :

- S'adapter au contexte réglementaire (INSPIRE, loi de 78), notamment en matière de rediffusion et de réutilisation de la donnée
- Renforcer la charte sur l'absence de responsabilité de la plateforme sur la diffusion de données. Responsabilisation du producteur de données et responsabilisation de l'utilisateur de la donnée
- Cadre juridique des données coproduites

Nouvelle charte - gouvernance

Pour répondre aux recommandations de l'audit, il est présenté une nouvelle version de charte.

La nouvelle gouvernance est proposée comme expliqué sur le schéma suivant :



Les nouveautés :

> le comité de pilotage est remplacé par

- une assemblée générale (1 représentant par structure) : qui valide les nouveaux adhérents, les feuilles de route et la création des pôles métier, et les orientations stratégiques,
- le comité exécutif : composé de la maîtrise d'ouvrage CPER (Préfecture de Région et Région Bretagne) qui alloue les moyens au regard des objectifs et priorités.

> Les pôles métier :

Sont soumis à un cadre plus clair qui légitime leurs actions : fixation d'une feuille de route avec désignation d'un/des animateur(s) et des objectifs techniques poursuivis. Cette feuille de route est ensuite examinée en comité technique pour assurer la cohérence en transversal, avant d'être validée par l'assemblée générale

> L'articulation avec les observatoires et la définition du domaine de compétence de chacun est plus détaillée

Remarques en séance :

> Difficulté pour mobiliser les décideurs à s'investir dans les instances décisionnelles

Rép : la V2 grand public peut conduire à plus de visibilité et plus d'intérêt sur le projet. Les représentants de l'assemblée générale sont déjà désignés (cf. formulaire

d'adhésion - anciennement « représentant comité de suivi ». Si c'est

le représentant technique qui assiste à l'assemblée générale, c'est alors qu'il a le mandat pour représenter son décideurs, et donc, légitimité. Côté Etat, les représentants seront désignés en fonction de l'organisation souhaitée par la Préfecture

> Risque que le développement des pôles métier crée un empiètement des actions des uns sur les autres

Rép : c'est précisément le rôle transversal du comité technique que d'éviter les redondances et d'articuler les travaux des différents pôles métier.

> GIP BE : souhaite que l'on explicite encore davantage l'articulation entre observatoires et pôles métier et que l'on clarifie le point sur l'évaluation des travaux des pôles métier

Rép : accord pour dernier point à clarifier et en attente de proposition de BE pour le reste. Côté GéoBretagne, indiquer que le pôle métier reste dans un rôle technique facilitant le partage des données géographiques qui est décrit par la feuille de route. L'évaluation porte sur cette feuille de route. Le pôle métier fait partie du partenariat GéoBretagne et peut-être animé par une personne d'un observatoire.

> Est-ce à dire que les travaux d'un pôle métier ne peuvent démarrer qu'après validation en assemblée générale annuelle ?

Rép : non, cela n'empêche pas, les travaux peuvent démarrer avant, ne serait-ce que pour caler la feuille de route et l'animation.

> SDIS35 : comment est défini l'animateur des pôles métier ? Quelle est sa légitimité ?

Rép : c'est le comité technique qui examine la feuille de route du pôle métier où figure la désignation du ou des animateur(s) avant une validation en assemblée générale de cet(ces) animateur(s). Le problème actuel repose plus sur le fait que nous manquons d'animateurs que sur le fait d'en avoir trop et de se poser la question de la légitimité. Le travail à faire sur les feuilles de route de chaque pôle métier sera l'occasion de faire appel aux candidatures aux postes d'animateurs.

> DDTM29 : pourquoi n'y-a-t-il aucune mention technique dans la charte ?

Rép : ce n'est pas le lieu. Malgré tout, cela peut s'envisager par la création d'un pôle métier « Architecture et outils ». Cela permettrait de répondre aux demandes déjà remontées de certaines partenaires (BMO, Cap L'Orient, SDEM56) de pouvoir implémenter chez eux une solution s'appuyant sur GéoBretagne.

Zoom sur le rôle de référent technique :

Seuls les ADL de GéoBretagne ont la possibilité d'attribuer des droits aux autres utilisateurs

Seuls les référents techniques de chaque structure adhérente :

- décident des droits concernant les utilisateurs de leur structure

- valident les droits de diffusion liés aux données que leur structure met en partage

Précision : l'équipe projet effectue un contrôle supplémentaire sur les droits des données, non exhaustif ni garanti, pour détecter les lots de données présentant un risque à

la publication et d'une dérogation/INSPIRE (informations sensibles, nominatives, etc.).

Nouvelle charte - Juridique

Pour répondre aux recommandations de l'audit, voici les éléments changés dans la nouvelle charte :

- S'adapter au contexte réglementaire (INSPIRE, loi de 78), notamment en matière de rediffusion et de réutilisation de la donnée :

Article 5.1 et 5.4 : nouvelle mention sur l'ordonnance de transposition d'INSPIRE

Annexe 9 : Avertissement mis en ligne sur le cadre légal par défaut de diffusion et de réutilisation (cadre le plus large possible). Si le partenaire souhaite réduire ce cadre, il l'indiquera dans la fiche de métadonnées

- Renforcer la charte sur l'absence de responsabilité de la plateforme sur la diffusion de données. Responsabilisation du producteur de données et responsabilisation de l'utilisateur de la donnée

Article 5.5 : responsabilisation du producteur dans la limite de l'usage non prévisible qui peut-être fait de la donnée, non-responsabilité des porteurs du projet GéoBretagne sur la qualité des données et la responsabilité sur continuité de service

- Cadre juridique des données coproduites

Article 5.3 : Propriété intellectuelle des couches collaboratives ; chaque contributeur aura un statut de co-producteur et sera identifié dans la fiche de métadonnées

Remarques en séance :

> Quel est l'intérêt de l'annexe 5, en contradiction qui plus est avec l'annexe 9 ?

Rép : Effectivement, cette annexe sera donc supprimée.

> Propositions d'amendement pour l'annexe 9 :

- réduire la partie introductive et la cantonner à décrire l'objet du document, à savoir un cadre par défaut sauf mention contraire dans la fiche de métadonnées

- dans l'article 6 : modification : préciser l'obligation pour celui qui modifie une donnée de garder une traçabilité sur cette modification (qui ? quoi ? quand ? comment ? pourquoi ?)

Rép : accord pour les deux points. La nouvelle formulation de l'article 6 sera soumise à l'avocat ayant travaillé dans le cadre de l'audit

> 4C : intéressée parce cadre légal et souhaite savoir s'il a été envisagé de créer une licence autour de ces principes ?

Rép : non pas encore. Il est vrai qu'aucune licence existante ne permet a priori de répondre à ce cadre. « S'enfermer » dans le cadre d'une licence existante ne permettrait pas de répondre à tous les usages.

Point sur les données : en live !

⌘ Côté Collectivités et autres organismes :

Loïc Ecault montre sur le [visualiseur de GéoBretagne](#) quelques exemples de données qui sont venus enrichir le patrimoine :

- CG : tracés et trafic routiers,
- EPCI, local : zones d'activités, intégration des orthophotographies de précision (ex. Brest, Lorient, Quimper),
- Carte de Cassini
- Serveur OGC distant : ex. Air Breizh
- Données coproduites : tableau de bord de numérisation des documents d'urbanisme

⌘ Coté Etat : réorganisation des services en 2010 - nouveaux libellés

Valérie Besand montre également sur le [visualiseur de GéoBretagne](#) quelques exemples de données qui sont venus enrichir le patrimoine :

- Littoral : périmètre et espaces protégés fournis par le CELRL (Conservatoire des Espaces du Littoral et des Rivages Lacustres), cadastre conchylicole (bientôt mis à jour,
- Aménagement et Habitat : SCOT, PLH, loi DALO, tension marché de l'habitat
- Urbanisme : table des PLU (DDTM), parcelles et bâtis du cadastre

Remarques en séance :

> l'ortho BMO 2010 devrait bientôt être mise à jour et Lannion devrait également fournir son ortho.

⌘ Organisation des données : des changements côté serveur GéoBretagne

Le patrimoine des données grandissant, il devenait difficile de gérer les données sous un seul entrepôt Geoserver.

Il a donc été décidé côté GéoBretagne de créer 10 entrepôts :

- 1 pour les couches d'emprise régionale,
- 4 pour les couches d'emprise départementales,
- 4 pour les couches d'emprise infra-départementale
- 1 pour les couches référentiels.

Ceci permettra également, côté partenaire, d'accéder indépendamment aux différents flux OGC correspondants à partir de son SIG en local. Ainsi, un Conseil général pourra accéder directement à l'entrepôt de données de son département.

⌘ Evolution du catalogue GéoBretagne

Le catalogue GéoBretagne devrait passer en version 2.6 de Geonetwork incessamment sous peu. Une ergonomie améliorée à la clé. Il reste que l'une des évolutions appréciée à mettre en place avec le patrimoine grandissant serait la possibilité de rechercher, via un mot-clé, une donnée lorsque l'on ajoute une couche au visualiseur. Ceci est à l'étude.

Point sur les pôles métier

⌘ Référentiel/Cadastré

- Données mises en ligne à l'échelon régional (parcelles et bâtis) sur GéoBretagne
- Expérimentation d'assemblage (continuum géographique) sur le 35
- Courrier adressé à Bercy (suite des 2 courriers déjà envoyés) pour se porter candidat pour travailler sur les travaux de convergence. Accord DGFip.
- Fiche métadonnées cadastre
- À l'étude : téléchargement des lots communaux Edigéo via GéoBretagne

⌘ Référentiels/Orthophotographie et MNT

- Livraison totale du Morbihan pour contrôles prévue pour avril 2011
- Contrôle assuré via partenariat avec DDFip 56
- Marché (2 lots) qui démarre pour les départements 35 et 22 (29 aura lieu été 2012). Date limite de réception des offres : 27/04/2011. Barème financier pour les mises à jour et convention vo-

tés lors du dernier comité syndical e-mégalis

- Mise à disposition sous forme de flux via GéoBretagne et données brutes en direct e-mégalis

Remarques en séance :

> est souligné le manque d'informations en provenance d'e-mégalis autour des documents et futurs accords (ex. à la date du comité technique, aucun référent n'a eu l'information sur le barème et la version de convention acté en comité syndical, et ce malgré une réunion préparatoire le 01/03/2011),

> demande de documentations autour des spécifications des flux : l'équipe GéoBretagne note ce travail à constituer.

> Litto 3D : un projet de subvention de Litto 3D est en cours en Bretagne, piloté par la DREAL sur l'aspect « risques ». Il serait financé par l'IGN, l'Etat, La Région et les CG. Sa diffusion dans le cadre de GéoBretagne sera difficile si le cadre de diffusion est celui du RGE¹, incompatible avec le cadre GéoBretagne (ex. une même structure exerçant des missions de service public et des activités commerciales ne peut être distinguée).

⌘ Référentiels/Voirie-Adresse

- Réunion en décembre 2010 de présentation de l'étude de faisabilité sur un référentiel "maison"
- Mise à disposition au 1/1/2011 du RGE auprès de la sphère publique via le site IGN

▪ Décisions prises :

- Chacun est souverain pour le choix de son référentiel voirie-adresse

- Encourager les acteurs à conserver la propriété intellectuelle des données

- Création d'un pôle métier restreint animé par Grégoire Vourc'h pour échanger et mutualiser les outils techniques afin d'organiser la mise à jour de leur référentiel voirie-adresse.

Ce pôle restreint travaille à l'élaboration de deux outils :

1. outil de remontée des informations en local permettant d'alerter sur des zones modifiées,
2. outil de mise à jour du référentiel voirie-adresse appuyé sur [josm](#)

¹ Référentiel à grande échelle

⌘ Catalogage

- Suivi au niveau national des derniers travaux sur les spécifications des thèmes annexes II et III d'INSPIRE (délais serrés) et du groupe national « Métadonnées »
- Suivi en lien avec l'échelon national des évolutions de Géosource
- Création d'un PM restreint, animé par Loïc Ecault, pour travailler à plusieurs sur un modèle type de remplissage des métadonnées
- Organisation à venir de formation pour remplissage des métadonnées sur GéoBretagne : en cours côté Etat, pour l'automne 2011 - après méthodologie en place - pour les autres partenaires.

⌘ Urbanisme

- Sensibilisation des acteurs locaux sur l'intérêt de numériser les documents d'urbanisme avec un cahier des charges "type" (plaquette),
- Sortie de la déclinaison "Carte communale" du cahier des charges à adapter au contexte breton éventuellement
- Sortie d'une nouvelle version du cahier des charges "PLU" au niveau national
- Numérisation des SUP en cours
- Discussion sur la publication des données d'urbanisme sur GéoBretagne
- Tableau de bord de suivi des documents d'urbanisme à mettre à jour

Remarques en séance :

> Appel aux collectivités qui souhaitent voir leur SUP numérisées dans le cadre du marché passé par la DREAL,

> Interrogation de certains sur le problème de diffusion de ces informations (vigiplate),

Rép : la visibilité sur les SUP serait dans un 1^{er} temps entre partenaire seulement pour le contrôle des données. Pour le reste, à remonter au niveau national.

> DDTM29 : souhait de ne pas créer la confusion des cahiers des charges en gardant le CC national et en y ajoutant une page « à part » sur les adaptations bretonnes

Rép : OK noté, sera soumis au pôle métier Urbanisme pour mise à jour du prochain CC.

⌘ Littoral

- Interruption 2010 et propositions de reprise (2 réunions préparatoires)
- Analyse des besoins
- Mutualiser la production et la diffusion d'un socle commun
- Poursuivre et élargir le partenariat initial du SIG littoral (à venir)
- Articuler les démarches nationales avec le dispositif régional
- Examiner les besoins liés aux politiques publiques
- Projet de lettre de mission.

Remarques en séance :

> **GIP BE : ressent par le pôle littoral, confusion possible entre rôle politique et technique du pôle métier**

Rép : le pôle en est au stade préparatoire. Il a été initié pour éviter l'incohérence possible entre deux projets qui portaient en même temps : un côté Etat (CETE Ouest) et un côté Région (référentiel GIZC-littoral). Son rôle est bien technique avec pour but de partager intelligemment et de façon cohérente les données produites dans le cadre de ces études, avant d'étendre à d'autres acteurs intéressés.

⌘ Randonnées et loisirs nature

- En stand-by faute de moyen d'animation.

⌘ Autres pôles métier à venir ?

Energie : serait animé par Bretagne environnement, également animateur de l'observatoire de l'Energie ?

Telecoms : serait mis en place dans le cadre du SCORANT et boosté par les décrets liés à la récupération des données auprès des opérateurs ?

Architecture et outils : partage autour des projets applicatifs s'appuyant sur GéoBretagne ?

Remarques en séance :

> **GIP BE : réflexion en cours pour animer des pôles métier GéoBretagne en lien avec les observatoires déjà en place : biodiversité et patrimoine naturel, déchets, eau, et évidemment énergie. En attente d'une charte clarifiée sur le lien avec les observatoires.**

> **DRAAF : expose une étude en cours sur Breizh Bocage avec les étudiants du master SIGAT de Rennes 2 et qui**

pourrait aboutir à la création d'un pôle métier

> **Question : est-ce que GéoBretagne est le lieu de publication de données géographiques des études scientifiques ?**

Rép : GéoBretagne est un facilitateur d'accès entre le producteur d'une couche et un utilisateur intéressé. Dans ce cadre, aucune objection donc. Il y a même des acteurs du partenariat assez moteur dans le domaine : ex. AgroCampus Ouest (INRA) qui a d'ores et déjà référencé son serveur OGC distant.

Calendrier à venir

- 20/04/2011 : Comité de pilotage GéoBretagne
- 24/05/2011 : PM Urbanisme
- Mai 2011 : analyse des offres ortho 22 et 35
- 16/06/2011 : PM Catalogage
- Date à déterminer : PM Référentiels (présentation diffusion du RGE par l'IGN + travail du groupe restreint Voirie-adresse)

Travaux à conduire

- Validation de la nouvelle charte et des nouveaux adhérents lors du prochain comité de pilotage
- Feuilles de route à rédiger pour les différents pôles métier
- Mise en ligne des lots Edigéo communaux du cadastre
- Maintenance/Evolution de la plateforme : animation/contribution à la communauté libre geOrchestra
- Formation et communication : mise en place de formations/sensibilisation sur le catalogage des informations sur GéoBretagne et sur les différents modules de la V2
- Acquisition de données : scan littoral®, photographies aériennes anciennes, orthophotographies de précision (marché 22 et 35), IFN, mise à jour BDCarto® et Scan25®
- Réorganisation des entrepôts geoserver avec une entrée "territoire"
- Mise à jour périodique du fond OpenStreetMap (8 ou 15j)
- Amélioration des temps de réponse du site éditorial,

- Mise à disposition des documents produits (manuel de formation, charte, etc.) en licence Creative commons.

L'astuce du jour :

Pour appréhender sereinement les fonctionnalités de la V2 de GéoBretagne, retrouvez les vidéos de présentation sur le [site GéoBretagne](#), Rubrique **Présentation > Assistance**

